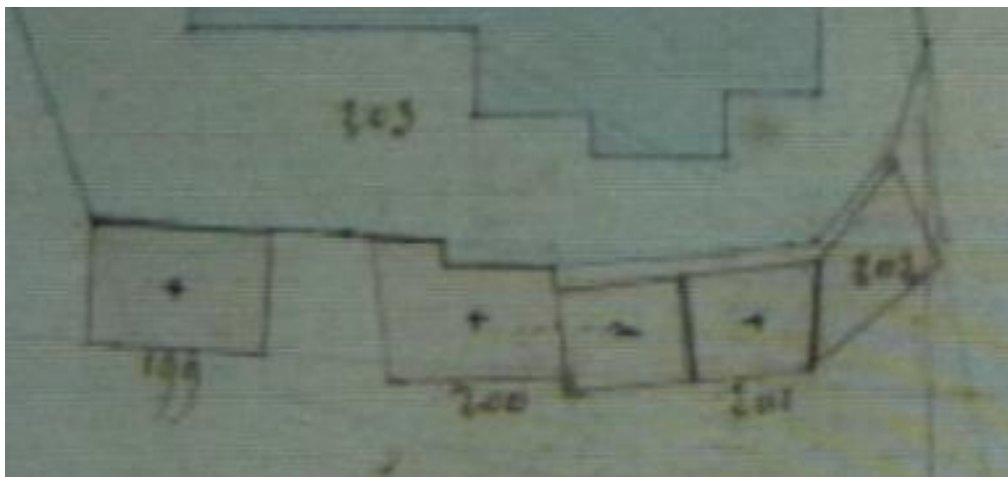


La commune concède du terrain en ville pour construire, 1

On l'a dit (dans *Le castel Boishardy, 1*), il n'y a pas eu de maison pendant très longtemps au sein de l'anneau immobilier caractérisant la ville, puis, pendant environ deux cents ans, il y a eu seulement le *castel Boishardy*.

Au début du XIXe siècle, cette situation a évolué.

D'abord, le 31 juillet 1820, Anne Le Roc'h, veuve de Pierre Le Mat (? – 1812), et ses filles Marie-Perrine, célibataire, et Barbe, épouse Coat, propriétaires dudit *Castel Boishardy* (numéro 200 sur l'extrait ci-dessous de plan cadastral) accordent devant Joseph-Auguste Le Blanc, notaire, à leur neveu et cousin Pierre Le Mat (1774-1851), filleul de feu Pierre Le Mat leur époux et père, et à Elisabeth Henry sa femme, une *permission de bâtir une maison à forge* sur leur petit jardin (numéro 201) qui jouxte côté *Bas de la ville* leur crèche (sans numéro) accolée à leur *castel*.



Extrait de plan cadastral de 1838

Voici la situation aujourd'hui aux emplacements 200 à 201.



Pierre Le Mat fait bâtir sur le terrain (201) concédé, une *maison à forge*, non pour lui-même qui est tailleur, mais pour son fils Guillaume (1797-1854), maréchal-ferrant débutant.

Guillaume Le Mat épouse le 21 octobre 1822 Marie Le Moal (1790-1852). Deux filles naissent à leur foyer, Marie-Jeanne en 1824 et Marie-Rose en 1826. La petite famille se trouve déjà à l'étroit dans la *maison à forge*.

Lorsque Marie Le Moal se trouve enceinte de Pierre-Marie, un troisième enfant qui naîtra en juin 1828 (il ne vivra hélas que 7 mois), Guillaume entreprend auprès des autorités administratives une démarche que l'on a alors pu trouver audacieuse tant personne n'avait dû oser en concevoir une telle jusque-là.

Le *Registre des délibérations* du Conseil municipal (AD 29 Série E Dépôt 21 article 6) se fait ainsi l'écho de cette démarche :

Du 12 mai 1828

Assemblée du Conseil municipal de la Commune du Guerlesquin, Canton du Ponthou, Dépt du Finistère, réuni en vertu d'autorisation de Mr le Sous-préfet suivant lettre du 15 mars dernier à l'effet de délibérer sur la demande faite par Guillaume Le Mat forgeron, demeurant au Guerlesquin, de lui concéder un morceau de terrain pour y construire une forge, à prendre sur la place publique du Guerlesquin dans l'encoignure située au marché au beurre contre la maison qui lui sert actuellement de forge, donnant du levant sur la place aux porcs, du nord sur le cimetière, du couchant contre le pignon de sa maison et du midi sur la place au beurre, d'une contenance de cinq mètres vingt centimètres, 16 p. de longueur, de quatre mètres cinquante-cinq centimètres 14 p. de largeur, et deux mètres trente-trois centimètres de hauteur, 7 pieds 2 pouces, offrant pour la dite concession de payer à la commune à quelque titre que ce soit une rente de cinq francs quitte et nette de toute retenue.

Le conseil, réuni et présidé comme devant, considérant que l'emplacement dont Le Mat réclame la concession ne peut nuire à la voie publique, que le revenu de cinq francs que la commune peut retirer tous les ans de ce terrain est avantageux pour elle, est d'avis, sauf l'approbation de l'autorité supérieure, d'autoriser Mr le Maire à passer acte avec le dit Le Mat aux conditions suivantes:

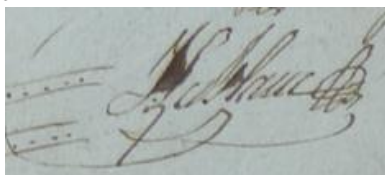
1°) Que la commune conservera toujours la propriété du terrain concédé au dit Le Mat pour y construire une forge dans les dimensions ci-dessus et qu'elle sera toujours libre de rembourser au dit Le Mat la valeur des droits de la forge à dire d'expert sur simple notification signifiée six mois d'avance.

2°) Que Le Mat renoncera pour toujours à exiger de la commune le remboursement de ses droits.

3°) Qu'il paiera tous les ans à la commune à titre de rente foncière convenancièrè une somme de cinq francs quitte et nette de retenue pour cause d'impôt.

Fait et délibéré en mairie à Guerlesquin les dits jour, mois et an.

Signé Le Blanc

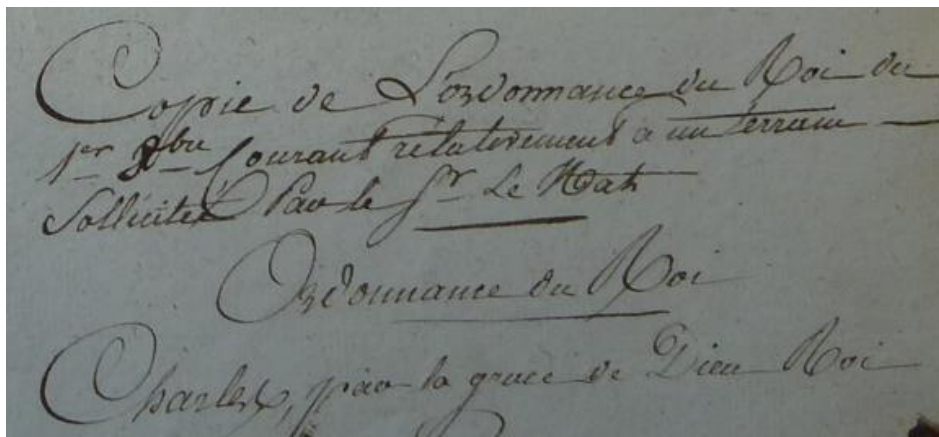
A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored paper. The signature is written in a cursive style and appears to be 'Le Blanc'.

Des précisions données on comprend que le jeune maréchal-ferrant sollicite la permission de construire, là où se trouve la maison de la photo ci-dessous, une forge sur un terrain qui resterait propriété de la commune.



Extrait de carte postale du début du XXe

En fin d'année, l'autorisation signée au nom du roi Charles X, texte ci-dessous, est accordée au *Sieur Le Mat*.



Charles, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre
A tous ceux qui ces présentes verront, salut.
Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur,
Notre Conseil d'Etat entendu,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit
Article 1^{er}
La commune du Guerlesquin (finistère) est autorisée à vendre au Sr Le Mat pour
y bâtir un terrain de 5 mètres 10 centimètres carrés estimé 90 francs moyennant
une rente annuelle perpétuelle de cinq francs aux conditions exprimées dans la
délibération du Conseil municipal du 12 mai 1828
Art. 2
Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la
présente ordonnance.
Donné en notre Château de St Cloud le 1^{er} octobre de l'an grâce mil huit cent
vingt-huit et de notre Règne le cinquième.

*Signé Charles
Par le Roi
Le Ministre Secrétaire d'état au département de L'intérieur.
Signé de Martignac
Pour ampliation
Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général du Ministre de L'intérieur
Signé Bon de Balzac
Pour Copie Conforme
Le Secrétaire général de la Préfecture
Signé p : f. dantigny*

Seulement, cela ne se concrétise pas tout de suite.

Et voilà que cet accord donne des idées à d'autres Guerlesquinais.

Le maire, Pierre Callarec (1771-1839), invite le 6 mai 1830 son conseil municipal à se prononcer sur trois demandes de concessions de terrains.

À suivre (La commune concède..., 2)